



COMMUNE DE COURGENAY

ASSEMBLEE COMMUNALE

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du lundi 19 décembre 2011 à 20h00 au Centre paroissial et culturel de Courgenay

Terminologie : *Les termes désignant des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes*

Président : M. Daniel Farine, Président des assemblées
Secrétaire : Mme Véronique Metafuni, Secrétaire communale

M. le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Le Président ouvre, en présence de 31 ayants droit (majorité 16), l'assemblée extraordinaire du 19 décembre 2011 convoquée par tout ménage du 21 novembre 2011 et par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n°42 du 30 novembre 2011.

Il remercie les participants pour l'objectivité des propos qui seront tenus ce soir ainsi que de la promptitude des interventions.

Pour le bon déroulement de l'assemblée, il demande que deux scrutateurs soient désignés. Aucune proposition n'étant amenée, M. le Président désigne M. Dominique Frossard et Mme Catherine Prudat scrutateurs, proposition acceptée et ce sans avis contraire. Il les remercie d'avance de leur collaboration.

La salle ne compte pas de personne n'ayant pas le droit de vote.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle pas de modification ou inversion. Ce dernier est donc accepté tel que présenté.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 octobre 2011

Il informe les citoyens que le procès-verbal de l'assemblée communale du 24 octobre 2011 a été déposé publiquement (affiché au panneau d'affichage de la commune) dès le 15 novembre 2011. Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue au Secrétariat communal. Le PV est donc approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Discuter et voter le budget 2012, y compris la quotité d'impôt et les diverses taxes et redevances communales

M. le Président donne la parole à M. Marc Grossenbacher pour l'entrée en matière.

M. Grossenbacher relève que le budget de fonctionnement est déficitaire pour un montant de Fr. 327'257.-- avec des charges d'un peu plus de 7.8 millions de francs contre 7.4 millions de recettes.

Le conseil communal, en collaboration avec la commission des finances, a étudié les possibilités de limiter l'excédent de charges.

Il relève que :

- les charges liées à l'administration et aux autorités sont en légère augmentation même si les charges du personnel sont en diminution compte tenu des changements opérés dernièrement ;
- des travaux de rénovation de l'abri PC seront exécutés et financés par le biais d'un prélèvement au fonds de réserve si l'autorité cantonale donne son accord ;
- les charges liées à la rubrique « instruction – formation – culture et sport » sont en légère hausse malgré une diminution du montant consacré à l'entretien des bâtiments ceci en raison du projet de nouvelles crèche et école ;
- une légère augmentation est également prévue pour la rubrique « aide sociale » malgré une diminution de Fr. 35'000.-- pour la part consacrée au financement de mesures pour les chômeurs ;
- une augmentation de Fr. 10'000.-- à la rubrique « économie publique » ceci au vu de l'augmentation des contributions aux frais de transports publics ;
- les charges financières (intérêts et amortissements) sont en diminution ceci vu la réduction des charges d'intérêts par des renouvellements de crédits à des taux très intéressants.



COMMUNE DE COURGENAY

ASSEMBLEE COMMUNALE

Concernant les services communaux, M. Grossenbacher rappelle que :

- le résultat du compte forestier est défini selon la stratégie de coupe établie par le Triage. Il rappelle le transfert des tâches au Triage Terridoubs ;
- le déficit du service des inhumations provient essentiellement du temps consacré par le personnel de la voirie à l'entretien du cimetière. Le conseil communal étudiera une adaptation des émoluments une fois le Jardin du souvenir installé ; émoluments en vigueur depuis plus de 10 ans sans aucune augmentation ;
- une adaptation de la taxe de base pour le service des déchets est nécessaire afin de maintenir les mêmes prestations et d'autofinancer ce service. Il donne connaissance des barèmes que le conseil propose d'appliquer dès le 1^{er} janvier 2012

ménage de 1 personne	:	Fr. 90.-- (en 2011 Fr. 80.--)
ménage de 2 personnes	:	Fr. 150.-- (en 2011 Fr. 100.--)
ménage de 3 personnes	:	Fr. 180.-- (en 2011 Fr. 120.--)
ménage de 4 personnes et +	:	Fr. 200.-- (en 2011 Fr. 140.--)

M. Grossenbacher relève que pour les 4 tarifs, il s'agit des tarifs maximums autorisés par le règlement en vigueur.

Le conseil communal priorise l'augmentation de la taxe et le maintien des prestations, ceci compte tenu du projet de déchèterie régionalisée qui devrait être mis en place dès 2013. Dès que la structure sera mise en place, le SIDP reprendra la gestion des déchets et la facturation de la taxe nécessaire à l'autofinancement de cette nouvelle structure.

M. Grossenbacher relève que le conseil communal reste attentif à la situation financière de la commune, notamment en regard des investissements qui pourraient être décidés à l'avenir pour le développement du village mais aussi pour la réfection des infrastructures.

Pour terminer, M. Grossenbacher relève que le Conseil communal et la commission des finances unanimement, recommandent à l'assemblée d'accepter l'entrée en matière et d'approuver le budget 2012 ainsi que la quotité d'impôts inchangée de même que les taxes et redevances communales telles que proposées.

M. le Président remercie M. Grossenbacher et demande à l'assemblée si elle accepte l'entrée en matière. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. le Président donne la parole à Mme Laure Dargier pour la présentation du budget. Le budget sera présenté chapitre par chapitre.

Mme Dargier donne les explications nécessaires concernant le rapport préliminaire (bases sur lesquelles le budget a été calculé) et le compte administratif.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 1 – Autorité et Administration générale

Laure Dargier donne connaissance des commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et non demandée.

Chapitre 2 – Travaux publics

Laure Dargier donne connaissance des commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et non demandée.

Chapitre 3 – Affaires juridiques, police, militaires et PCi

Laure Dargier donne connaissance des commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et non demandée.

Chapitre 5 – Instruction, formation, culture, sport

Laure Dargier donne connaissance des commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et non demandée.



COMMUNE DE COURGENAY

ASSEMBLEE COMMUNALE

Chapitre 6 – Aide sociale et santé publique

Laure Dargier donne connaissance des commentaires qui s'imposent.
La discussion est ouverte et non demandée.

Chapitre 7 – Economie publique

Laure Dargier donne connaissance des commentaires qui s'imposent.
La discussion est ouverte et pas demandée.

Chapitre 8 - Finances

Laure Dargier donne connaissance des commentaires qui s'imposent.
La discussion est ouverte et pas demandée.

Chapitre 9 - Impositions

Laure Dargier donne connaissance des commentaires qui s'imposent.
La discussion est ouverte et pas demandée.

Chapitre 10 - Services communaux

Chapitre 101 – enlèvement des ordures ménagères

Laure Dargier donne connaissance des commentaires qui s'imposent et relève notamment que l'augmentation de la taxe de base proposée par le conseil communal permet l'équilibre du service.
La discussion est ouverte et pas demandée.

Chapitre 102 – Inhumations

Laure Dargier donne connaissance des commentaires qui s'imposent.
La discussion est ouverte et pas demandée.

Chapitre 103 – Service du feu

Laure Dargier donne connaissance des commentaires qui s'imposent.
La discussion est ouverte et pas demandée.

Chapitre 104 – Canalisations et installations d'épuration

Laure Dargier donne connaissance des commentaires qui s'imposent.
La discussion est ouverte et pas demandée.

Chapitre 105 – Service des eaux

Laure Dargier donne connaissance des commentaires qui s'imposent.
La discussion est ouverte et pas demandée.

Chapitre 108 – Exploitation forestière

Laure Dargier donne connaissance des commentaires qui s'imposent et rappelle notamment la convention acceptée par l'assemblée communale de déléguer les tâches administratives au triage Terridoubs.

Au terme de la présentation, M. le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'est pas demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote en demandant à l'assemblée communale d'accepter le budget 2012 avec un déficit de Fr. 327'257.-- , la quotité d'impôt et les taxes y relatives

- L'assemblée accepte le budget 2012 à l'unanimité.

M. le Président adresse ses remerciements au conseil communal, la receveuse et aux membres des autorités pour le travail fourni. Il remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle vient de témoigner aux autorités.



COMMUNE DE COURGENAY

ASSEMBLEE COMMUNALE

3. Décider l'octroi du droit de cité à Walter Cardicchi

M. le Président relève que M. Cardicchi n'est pas présent dans la salle. Il passe la parole à M. Jacques Wuillaume pour l'entrée en matière. Ce dernier propose à l'assemblée d'accepter l'entrée en matière sur la demande de M. Cardicchi, domicilié au Borbet.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité. Le Président cède la parole à M. Jacques Wuillaume pour la présentation du dossier.

M. Wuillaume présente M. Cardicchi, né le 03.09.1962, fils d'Umberto et Rosaria-Maria née Broglin, de nationalité italienne, divorcé et père de 3 enfants, domicilié depuis le 02.01.2010 à Courgenay. Le Service de l'état civil relève qu'il est au bénéfice de tous les critères pour obtenir sa naturalisation suisse.

Au vu de ce qui précède le conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter la requête de M. Cardicchi, soit de lui accorder le droit de cité de Courgenay.

La discussion est ouverte et pas demandée.

M. le Président clôt la discussion et demande à l'assemblée si elle accepte l'octroi du droit de cité à M. Cardicchi.

- L'assemblée accepte à l'unanimité.

4. Divers

Le Président donne la parole à M. le Maire.

M. Challet remercie l'assemblée de la confiance accordée au conseil communal. Il félicite Laure Dargier pour sa première présentation publique du budget.

Il informe les citoyens qu'à l'issue de l'assemblée le conseil communal offre le vin chaud et les biscuits. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année à chacun.

M. le Président ouvre la discussion. La discussion n'étant pas sollicitée, M. le Président lève l'assemblée en présentant ses meilleurs vœux de fêtes de fin d'année à chacun ainsi qu'une belle année 2012. Il est 20h40.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président

La Secrétaire

D. Farine

V. Metafuni